



L'EPMA VA DÉFENDRE LE SYSTÈME DU PARI MUTUEL AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

EPMA
PARI MUTUEL EUROPE

THE EUROPEAN
PARI MUTUEL
ASSOCIATION

Mercredi 4 mars, le président de l'European Pari Mutuel Association (Epma), Xavier Hurstel, rencontrera les instances européennes. En effet, depuis janvier 2015, l'Epma a exprimé le souhait de rencontrer la nouvelle Commission européenne. L'Epma souhaite présenter les bénéfices du pari mutuel et demander à l'Europe comment, en temps de crise, la communauté peut aider à la pérennisation de ce système.

L'Epma souhaite également défendre et mettre en avant le système du pari mutuel par rapport aux bookmakers. Ces derniers ne soutiennent le secteur économique hippique que *via* le sponsoring, soit un retour à la filière moindre en comparaison avec le pari mutuel, et basé sur le court terme qui est plus est. L'Epma veut aussi insister sur le fait que le pari mutuel permet de lutter plus efficacement contre les différentes fraudes.

La taxe sur le point de consommation est un autre sujet important pour l'Epma. L'Angleterre a récemment modifié sa loi pour que les taxes des paris soient prélevées directement auprès du client, suite à la délocalisation à Gibraltar des plates-formes internet de paris des bookmakers.

L'Europe a imposé le prélèvement de la T.V.A. directement au point de consommation et l'Epma souhaiterait qu'il en soit de même pour les paris, ce qui permettrait de taxer à égalité des opérateurs basés, par exemple, dans un pays comme Malte. L'Epma souhaite aussi continuer à travailler avec la Commission européenne sur le bien-être animal, notamment pour anticiper une loi pouvant s'appliquer, un jour, aux équidés.

L'Association souhaite aussi réaffirmer son soutien envers la lutte contre le blanchiment d'argent. Un texte réglementaire anti-blanchiment que la France a anticipé sera bientôt adopté, et devrait être mis en œuvre dans deux ans environ. La directive européenne, basée sur un texte de l'O.C.D.E., est actuellement en cours de finalisation.